



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1289

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que :

1. Lors de sa séance du 25 janvier 2021, le conseil a adopté le règlement suivant:

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1289 ORDONNANT L'IMPLANTATION D'UN LOGICIEL
INTÉGRÉ DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE PAIE, LES SERVICES
PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES ET L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS Y AFFÉRENTS
ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET EMPRUNT DE 642 000 \$**

2. Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter lors d'une procédure écrite tenue du 27 janvier au 11 février 2021 et il a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et Habitation le 6 mai 2021.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.
4. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://ville.mascouche.qc.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 12 mai 2021.

L'assistante-greffière,

Original signé par

Me Caroline Asselin
greffe@ville.mascouche.qc.ca